

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 28 février 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 février 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **22 février 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. FELICANI MME SCHWARZ à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA MME FOUET à M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. KUHN
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°05 – DA du 28/02/2019

Rapporteur : MME SCHREIBER

**Convention d'entretien de la passerelle du Moulin Noir
avec la Métropole du Grand Nancy**

La passerelle du Moulin Noir entre Champigneulles et Lay Saint Christophe est adossée à un ouvrage de régulation hydraulique de la Meurthe. La responsabilité de cet ouvrage incombe à la Métropole du Grand Nancy depuis sa construction en 1992.

Cette passerelle, située en dehors du périmètre administratif de la Métropole, supporte un itinéraire cyclable majeur dont l'entretien et la surveillance incombent au Bassin de Pompey.

Afin de clarifier le rôle des services communautaires et ceux de la Métropole, une convention a été rédigée pour assurer la maintenance et la pérennité de l'ouvrage et la sécurité des usagers.

Celle-ci définit notamment les missions du Bassin de Pompey, c'est-à-dire le nettoyage et la surveillance visuelle régulière au titre des tournées effectuées par les équipes de la gestion de l'espace public ainsi qu'une alerte des services métropolitains en cas de dégradations constatées.

Au titre du pouvoir de police de circulation, le Bassin de Pompey assurera la mise en sécurité de l'ouvrage dans l'attente des interventions du Grand Nancy.

Les services métropolitains assureront l'entretien régulier et les réparations sur l'ouvrage ainsi que les inspections techniques régulières permettant de s'assurer de l'état structurel de la passerelle.

Il convient d'approuver le projet de convention joint et d'autoriser le Président à signer ladite convention avec la Métropole du Grand Nancy.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention d'entretien de la passerelle du Moulin Noir avec la Métropole du Grand Nancy.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC